



Date de la réunion : 18/09/2020

Participants : Parents de la classe PS 4 et la maîtresse Aurélie Boulé

APELGC : Jimmy SOUVANNARATH

1/ Fonctionnement Ecole

- Cantine : Les temps de cantine sont de la responsabilité du personnel de la Mairie.
- Médicament : aucun médicament ne sera administré sauf P.A.I. ; Faire attention à ne pas laisser des médicaments dans les sacs ou les poches des enfants.
- Denrées alimentaires : elles sont interdites sur le temps scolaire. Un enfant allergique pourrait ingérer un aliment et ceci pourrait avoir des conséquences graves.
- Jouet : les jouets venant de l'extérieurs ne sont pas autorisés dans l'école. Ils peuvent se perdre et ils sont à la source de conflit entre les enfants.
- Vêtements : il est vivement conseillé d'étiqueter les vêtements des enfants, y compris les chaussures. Aurélie nous recommande d'être sobre dans les tenues. Les T-shirts avec des motifs qui changent ou les baskets à lumière déconcentrent les enfants. Il est également conseillé de choisir des vêtements pratiques afin que les enfants puissent s'habiller et se déshabiller de façon autonome.
- **ATTENTION** : les écharpes sont interdites à l'école

2/ Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) :

- Définition : Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.
- → pour plus d'info sur le PPMS :
<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo44/MENE1528696C.htm>
- → Aurélie Boulé nous rassure sur la prise en charge de ce PPMS qui se fait sous la forme de « jeu »
- → Ce PPMS aura lieu 2 fois dans l'année

3/ Coopérative scolaire :

Une contribution financière est demandée aux parents sur la base du volontariat. Cet argent servira à acheter du matériel pour les enfants et financer des projets pédagogiques.

4/ Fonctionnement général de la Classe PS 4 :

- Aurélie Boulé est à temps partiel 80%, elle sera absente le jeudi. Elle est assistée d'une ATSEM.
- La remplaçante (jeudi) est connue mais elle est pour l'instant en arrêt maladie, sa date de retour est inconnue.
- La classe PS 4 est composée de 8 filles et 15 garçons. 2 filles inscrites à l'école ne se sont pas présentées à la rentrée.
- Pour garder le lien avec Aurélie Boulé et la vie scolaire :
 - Le cahier de liaison : on y retrouve les informations officielles.
 - Classroom : Aurélie nous incite à utiliser Classroom. Cette application accessible par téléphone mobile ou web permet d'être informée de ce qui se passe dans la classe de votre enfant. Aurélie y poste fréquemment des photos, enregistrera les chansons chantées en collectif, nous informera des projets pédagogiques de la PS-4. Elle nous recommande d'en parler avec nos enfants pour les aider à s'exprimer.
 - Aurélie nous invite à ne pas hésiter à envoyer un sms via l'application pour un échange rapide ou à solliciter un RDV si besoin.
- Anniversaire : les anniversaires seront fêtés en fin de mois. Aurélie sollicitera les parents concernés pour organiser cet événement. Pour rappel, seuls les gâteaux achetés dans le commerce sont autorisés.

5/ Programme pédagogique Classe PS 4 :

- Journée type :
 - 8h30-9h30 : ateliers. Aurélie installe plusieurs ateliers et laisse le choix aux enfants de faire ce qu'ils veulent. Il y a souvent 3 ateliers dont 1 dirigé par Aurélie.
 - 9h30-10h : rituel collectif, une chanson pour se dire bonjour et Aurélie fait l'appel. Chaque enfant est invité à dire « bonjour maîtresse ».
 - 10h-10h30 : atelier motricité dans la salle prévue à cet effet ou dans la cour.
 - Récréation / Petit temps en classe avant d'aller déjeuner
 - Déjeuner / Récréation
 - 13h20-14h30 : sieste (les enfants ne dormant pas sont invités à rester calme dans le dortoir)
 - 15h-15h30 : ateliers .
 - 15h30-16h : récréation
 - 16h30 : retour maison ou goûté
- Domaine d'apprentissage :
 - Langage oral et écrit
 - L'école maternelle permet à l'enfant de mobiliser simultanément les 2 composantes du langage :
 - l'oral pour entrer en communication, comprendre, apprendre, échanger et s'éveiller à la diversité linguistique,
 - l'écrit pour en découvrir la fonction, s'y exercer et découvrir l'alphabet.
 - Outils pour structurer sa pensée



- L'objectif est d'accompagner l'enfant dans la découverte :
 - des nombres et de leur utilisation,
 - des formes et des grandeurs (longueur, contenance, masse, etc.).
- Activité physique
 - L'activité physique est pratiquée pour le développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel de l'enfant. Les activités proposées permettent de
 - renforcer la motricité,
 - développer les interactions avec les autres élèves
 - et mettre en pratique les connaissances acquises (par exemple, réaliser une action que l'on peut mesurer : courir, lancer, etc.).
- Activité artistique
 - L'objectif est d'éveiller la curiosité et de développer chez l'enfant le goût pour les activités artistiques, que ce soit :
 - dans les arts visuels (peinture, dessin, etc.),
 - dans le domaine du son (chanson, musique, etc.),
 - ou dans le domaine du spectacle vivant (danse, théâtre, etc.).
- Explorer le monde
 - Il s'agit d'apprendre à l'enfant :
 - à se repérer dans le temps et dans l'espace,
 - à découvrir le monde du vivant (animal et végétal),
 - à utiliser et manipuler des objets, y compris des outils numériques.
- Pour connaître le développement de votre enfant, Aurélie organisera des rencontres avec les parents 2 fois dans l'année :
 - 1^{ère} rencontre en janvier/février
 - 2^{ème} rencontre en juin
- Aurélie réalisera un « cahier du bonhomme » pour garder une trace de l'évolution des représentations du schéma corporel de votre enfant. Elle vous le remettra en fin d'année afin que vous puissiez en constater l'évolution.
- Projet pédagogique : une mascotte hérisson « Gaston » a été présentée à la classe. Gaston est accompagné de son « cahier de vie ». Chaque enfant sera invité à ramener Gaston à la maison et prendre des photos des activités qu'il a réalisées avec lui. De retour en classe, votre enfant pourra raconter son weekend avec Gaston.

6/ Date à retenir

- Photo de classe : 12 octobre
- Spectacle de Noël : 18 décembre

Fin de la réunion à : 18h30